









80 % des femmes deviennent, à un moment de leur vie, les seules responsables de leurs décisions financières. C'est souvent le cas à la suite d'un divorce ou parce qu'elles vivent plus longtemps que leur partenaire¹. Pour une personne qui vit un deuil ou des émotions complexes, la gestion des finances peut sembler insurmontable au début. De nombreuses femmes en période de transition ont indiqué qu'elles avaient gagné en confiance et se sentaient plus en contrôle de leurs finances au fil du temps².

Cette liste de vérification peut vous aider à savoir par où commencer après un grand changement dans votre vie, et à maintenir le cap tout en vous habituant à gérer vos finances seule.

Vous n'avez pas à le faire en solo. Pour vous aider à planifier votre nouvelle réalité et à vous sentir soutenue en cours de route, envisagez de travailler avec un conseiller en gestion de patrimoine TD.

¹ UBS: Own Your Worth 2021: Building Bridges, Breaking Barriers, mai 2021.

² Allianz Life, Women, Money and Power, 2019.

Première étape de la transition (de 0 à 6 mois)

Dressez la liste de tous vos comptes financiers. Notamment :

Comptes bancaires (épargne, chèques)

Comptes de placement

Régime de retraite d'employeur

Cartes de crédit

Prêts hypothécaires et prêts sur valeur domiciliaire

Prêts auto

Lignes de crédit et prêts personnels

Prêts pour entreprise (le cas échéant)

Autres:

Faites l'inventaire de vos dépenses et revenus mensuels estimatifs pour les six prochains mois afin de les passer en revue avec votre conseiller en gestion de patrimoine.

Créez un dossier et déposez-y vos documents financiers et juridiques importants. Notamment :

Certificat de divorce, le cas échéant

Certificat de décès, le cas échéant

Plan successoral, y compris votre testament

Procuration

Titres de propriété

Liste des bénéficiaires

Plan financier

Polices d'assurance

Avis de cotisation

Relevé du Régime de pensions du Canada

Brochure d'assurance collective

Autres:

Rencontrez votre conseiller en gestion de patrimoine pour commencer à mettre à jour votre plan financier compte tenu de votre nouvelle réalité :

Faites l'inventaire de vos actifs et passifs pour déterminer votre valeur nette.

Créez une analyse des rentrées et sorties de fonds pour vous assurer d'avoir les ressources adéquates pour respecter vos obligations financières.

Mettez à jour votre plan de retraite pour tenir compte du partage des biens et des changements apportés à vos objectifs.

Évaluez vos besoins d'assurance par rapport à votre protection actuelle pour vous assurer que vous êtes couverte adéquatement compte tenu de votre nouvelle situation.

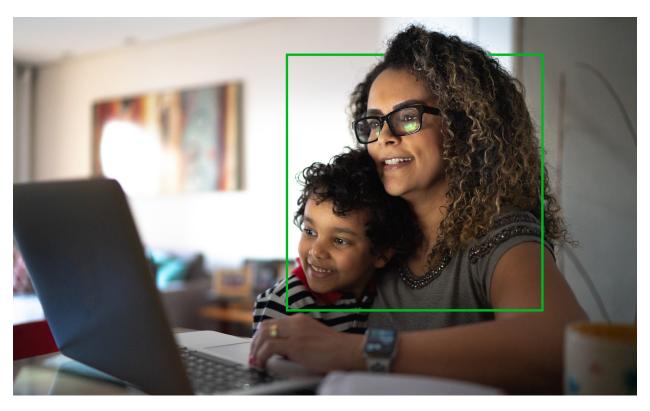
Passez en revue les stratégies de fractionnement du revenu pour vérifier si vous y êtes encore admissible.

Passez en revue votre portefeuille de placement pour vous assurer qu'il convient à vos besoins, à votre tolérance au risque et à votre horizon de placement.

Mettez à jour les documents de planification successorale pour tenir compte des changements visant l'exécuteur testamentaire ou le liquidateur désigné, les procurations et les legs.

Mettez à jour toutes les désignations de bénéficiaires pour les comptes d'assurance et les comptes enregistrés.

Réinitialisez les mots de passe de tous les comptes pour protéger votre identité en ligne et la sécurité de vos comptes.



Étape de la « nouvelle normalité » (6 à 12 mois)

Faites l'inventaire des éléments ci-dessous pour que votre conseiller en gestion de patrimoine vous aide à établir un budget mensuel pour les 12 prochains mois.

Assurez-vous d'inclure toutes vos sources de revenus. Notamment :

Salaire et primes

Pension alimentaire pour conjoint

Pension alimentaire pour enfants

Héritage

Autres:

Incluez toutes vos dépenses prévues. Notamment :

Logement

Services de garde

Droits de scolarité

Vêtements

Nourriture

Divertissement

Soins personnels

Remboursement de prêts (hypothécaire, automobile, etc.)

Impôts et taxes

Autres:

Au besoin, votre conseiller en gestion de patrimoine pourra vous aider à trouver des façons de réduire vos dépenses ou d'augmenter votre revenu.

À prendre en considération N'oubliez pas qu'il y a des professionnels qui peuvent vous aider tout au long de votre parcours. Consultez un conseiller en gestion de patrimoine de confiance qui vous aidera à créer (ou à mettre à jour) votre plan financier et à mieux connaître tous les aspects de la gestion de patrimoine. Pour toute question d'ordre fiscal ou juridique, communiquez avec votre conseiller fiscal ou juridique.

Étape de transformation (12 mois et plus)

Planifiez en fonction de l'endroit où vous voulez vivre.

- Souhaitez-vous rester où vous êtes ou déménager? Souhaitez-vous maintenir votre communauté et vos liens actuels, ou vous rapprocher de votre famille ou de vos proches?
- Voulez-vous louer ou acheter? Souhaitez-vous prendre un engagement à long terme ou plutôt déménager ailleurs?
- Prévoyez-vous simplifier votre logement à mesure que vous vieillissez?

Réévaluez vos plans de retraite.

- Déterminez ce que vos nouveaux plans de retraite pourraient comprendre.
- Discutez de la façon dont vos placements peuvent vous aider à réaliser vos rêves de retraite.
- Envisagez les avantages et les inconvénients de travailler plus longtemps ou de prendre votre retraite plus tôt.

Vous occuper de votre santé financière rehausse votre confiance! Utiliser cette liste de vérification pour vous organiser et travailler avec un conseiller en gestion de patrimoine de confiance peut vous aider à :

- Savoir par où commencer pour gérer votre argent.
- Vous sentir plus en contrôle de vos obligations financières quotidiennes.
- Vous sentir mieux préparée pour prendre des décisions financières à court et à long terme.
- Avoir l'esprit tranquille à l'égard de votre avenir financier.
- Avoir confiance en votre capacité à veiller sur vous-même et vos descendants, si vous avez des enfants.

Les transitions de la vie peuvent rehausser la confiance.

Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire pour assurer votre avenir financier, prenez rendez-vous avec un conseiller en gestion de patrimoine.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

Planification financière, Gestion de patrimoine TD et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.